



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 081-218101632-20260422-2026\_DEL40-DE



Séance du 22 AVRIL 2026

2026 / 03 / 27

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 30
REPRESENTES	: 02
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 15 AVRIL 2026

Date d'Affichage : 15 AVRIL 2026

Secrétaire de Séance : Séverine ARMERO

### Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, PÉNÉLA Wilfried, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ARMERO Séverine, CAUQUIL Fabrice, ESTRABAUD Josiane, FABRE Marie, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, BERBESSOU Michel, LE COZ Carole, MARTIN Christophe, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, ILISESCU Razvan, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BRIANT Jean-Michel, BOUMELID Sonia, SÉNÉGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian.

### Étaient représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ARMÉRO Séverine  
BAILLOT Cédric par SÉNÉGATS David

### Était absent :

AMALRIC André

**OBJET : Création d'une commission consultative des services publics locaux et désignation des représentants**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que les Communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

CONSIDERANT que cette commission examine notamment chaque année :

1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;

2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;

3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

4° Le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat ;

Elle peut également être consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée d'autonomie financière ou tout projet de partenariat ;

CONSIDERANT que cette commission, présidée par le Maire, est composée :

- de membres du Conseil Municipal, désignés selon le principe de la représentation proportionnelle ;
- de représentants d'associations locales ;

CONSIDERANT qu'un appel à candidatures va être lancé par voie de presse et sur les supports de communication de la Commune dans les prochaines semaines auprès d'associations locales (représentants des usagers) ou des habitants intéressés à la vie des services publics locaux pour siéger au sein de cette commission ;

CONSIDERANT que suite aux candidatures réceptionnées, le Conseil Municipal sera appelé à désigner les représentants d'Associations locales qui siégeront au sein de cette commission,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à l'occasion de cette désignation,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- de fixer à 4 le nombre de représentants dans chaque collège

- de désigner, *par 32 voix présentes et représentées*, les représentants du Collège des Conseillers Municipaux suivants :
  - M. le Maire ou son représentant
  - Christian DURAND
  - Michel BERBESSOU
  - Alexandre CENES

Pour extrait conforme,  
La Secrétaire de séance,



Séverine ARMÉRO



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026



ID : 081-218101632-20260422-2026\_DEL40-DE